

**CERTIFICAT DE CONFORMITE
AUX LISTES POSITIVES DE REFERENCE**

Conformément à l'arrêté du 29 mai 1997 modifié, aux circulaires du Ministère chargé de la santé
DGS/VS4 n° 99/217 du 12 avril 1999 et DGS/VS4 n° 2000/232 du 27 avril 2000
et à l'avis paru au Journal Officiel du 24 février 2012 (texte n°119)

Coordonnées du demandeur : <p style="text-align: center;">PROLAN NZ 1357 State High Way 2. Omokoroa Tauranga New Zealand</p>	Nom(s) commercial(aux) du produit fini : <p style="text-align: center;">PROLAN – ANTI SEIZE GREASE</p>
---	---

Type de produit fini :

<input type="checkbox"/> lubrifiant	<input type="checkbox"/> colle	<input type="checkbox"/> autre
<input checked="" type="checkbox"/> graisse	<input type="checkbox"/> joint de diamètre inférieur à 63 mm	
<input type="checkbox"/> ajout ou adjuvant organique pour ciment	<input type="checkbox"/> revêtement à base de ciment	

Commentaires : /

N° de dossier attribué par le laboratoire habilité : 13 CLP NY 031

Formulation chimique :

La formulation chimique vérifiée par le laboratoire est conforme aux listes positives de référence. Ce certificat est établi sous réserve de la non-modification de la composition chimique du produit et des préparations commerciales qui le constituent. Il peut par ailleurs être remis en cause par l'évolution des listes positives.

Remarque : /

Attestation délivrée par :

Maud Lançon Responsable de Département A la date du : 15 novembre 2013 Date d'expiration du certificat de CLP : 15 novembre 2018	Signature : 
---	---